

M. GORDON: C'est affaire d'échelonnement dans le temps. Vous faites la comparaison avec le résultat de l'année précédente. En 1957, le déficit a été de 29.6 millions. Mais au début de cette année-là le chiffre des affaires avait été bien meilleur que dans la dernière partie de l'année. Le trafic a commencé à diminuer vers l'automne de 1956, le taux de diminution a été en augmentant et cela s'est continué en 1958. De sorte que le volume des affaires pour toute l'année 1958 est de beaucoup inférieur à celui de 1957.

Le sénateur EMERSON: A quelle date se termine votre exercice?

M. GORDON: Le 31 décembre.

Le sénateur EMERSON: Pensez-vous que la voie maritime du Saint-Laurent aura une forte répercussion sur le chiffre de vos recettes?

M. GORDON: Nous avons tenté d'estimer son effet sur nos recettes et nous pensons que celui-ci sera important pour une brève période. Mais à la longue, et par là je parle d'une période de plus de cinq ans après l'inauguration du canal, nous pensons que le développement industriel qui en résultera, par suite de l'augmentation des ressources énergétiques disponibles, fera plus que compenser les pertes du début. Nous ne craignons pas trop les effets lointains de la canalisation du Saint-Laurent.

Le sénateur BOUFFARD: M. Gordon en est-il venu à quelque conclusion relativement à l'autorité des commissions locales sur le transport interprovincial?

M. GORDON: Au point de vue camionnage?

Le sénateur BOUFFARD: Oui.

M. GORDON: Je n'en sais rien. La question du camionnage et des tarifs de transport routier est très embrouillée pour le moment. Nous analysons très soigneusement cette situation, mais je ne puis vous dire comment nous procédons.

Le sénateur BOUFFARD: Vous n'avez pas encore arrêté de conclusion définitive?

M. GORDON: Non. Cette question fait l'objet d'études très poussées. Nous avons affaire à chacune des autorités différentes. La situation varie d'une province à l'autre.

Le sénateur BOUFFARD: Mais pour ce qui est du transport interprovincial, il me semble qu'une décision a été rendue quant à l'autorité des commissions locales.

M. GORDON: C'est exact. Mais il y a une grande différence entre le fait de rendre une décision et celui de l'appliquer. Dès que nous prenons une initiative quelconque, on conteste notre droit de toutes sortes de points de vue.

Le sénateur BOUFFARD: De sorte qu'il n'y a pas eu de décision finale?

M. GORDON: Non. Chaque point devra être réglé quand il se présentera.

Le sénateur ROBERTSON: L'augmentation du taux de l'intérêt sur les emprunts à long terme, qui résulte de l'emprunt de conversion, aura-t-elle quelque effet sur votre budget?

M. GORDON: Oui, dans la mesure du coût additionnel de l'intérêt. Mais je ne pense pas que les effets s'en fassent sentir sur le budget de l'année courante, car nous n'avons pas l'intention de lancer de nouvelles émissions pour le moment.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Mais ils se feront sentir la prochaine fois que vous devrez faire un appel public de fonds?

M. GORDON: Oui, en effet.

Le sénateur ISNOR: Monsieur le président, me permettez-vous une question qui se rattache à celle du sénateur Smith, au sujet de l'expression que